



DELIBERATION N° 2024-005

OBJET : Personnel : Création postes saisonniers printemps/été 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 063-444897300-20240319-DEL2024005-DE



Le **19 mars 2024 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **27 février 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Henri VALETTE.

Excusés : Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison printemps/été 2024, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

Conseillers touristiques :

- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [REDACTED] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/04/24 au 29/09/24
- 4 postes - Echelon employé 1.1 - Indice [REDACTED] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 15/05/24 au 29/09/24
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [REDACTED] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 15/05/24 au 03/11/24
- 6 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [REDACTED] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 17/06/24 au 29/09/24

Agent postal communal

- 1 poste - Echelon : employé 1.1 indice 1470 - 1 poste du 17/06/24 au 29/09/24

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les créations de postes saisonniers tels que proposés ci-dessus.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, le jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 25/03/2024

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication